



## Arnaque à la carte bancaire sur le web

Par **ffb89**, le **05/11/2012** à **13:12**

Bonjour,

Avocat si gratuit

Au mois de Novembre 2011 j'ai reçu sur ma boîte mail une offre de POINT SHOP pour une brosse à dent BRAUN à 1€. J'ai souscrit à cette offre 2 FOIS en payant par carte bancaire sur le CA qui pour accepter le paiement m'a adressé un code à transmettre pour valider ce paiement. Je n'ai jamais reçu ces brosses à dents. Depuis ce jour tous les mois 2 prélèvements de 45€ chacun ont été effectués sur mon compte. Je ne me suis rendue compte de ce problème qu'en septembre 2012 mais 992€ étaient partis. Je suis allée de suite à la banque pour faire cesser ces prélèvements, annuler la carte et il m'a été conseillé d'aller à la gendarmerie déposer plainte pour abus. Là il m'a été remis un document faisant état de la loi 2001-1062 du 15/11/2001 relative aux abus de ce genre en précisant que seule la banque était responsable et devait me rembourser[s][s] l'intégralité[/s][s] des sommes prélevées. La banque a accepté de me rembourser 4 mois à 90€= 360€ mais pour les 632€ restants, elle refuse en me disant que j'ai accepté le paiement par code et que qqe part dans les conditions générales il était spécifié qu'il en découlait ces prélèvements mensuels. Or les conditions générales sont introuvables et je me suis rendue compte que de nombreuses personnes sont dans le même cas que moi avec cette même société.

QUE PUIS- JE FAIRE ? J'attends vos conseils. Merci d'avance. Françoise FOURNIER

Cette somme me fait cruellement défaut car je vis seule avec une toute petite retraite et j'aimerais récupérer rapidement cette somme subtilisée par des escrocs.